

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17 décembre 2018

Délibération A4

Prestations payantes – Tarifications 2019, extension du périmètre et actions de formation dispensées par le SDIS.

VOTE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement ;

VU le règlement de mise en œuvre opérationnelle du S.D.I.S. ;

VU la délibération du conseil d'administration en date du 29 novembre 2001 ;

VU la délibération du conseil d'administration du 17 décembre 2012 relative à la formation des personnels extérieurs au service départemental d'incendie et de secours de l'Indre ;

VU la délibération du conseil d'administration du 18 décembre 2017 relative aux prestations payantes – tarification 2018;

DECIDE

Article 1 : la participation financière des bénéficiaires d'interventions hors missions de service public du service départemental d'incendie et de secours est arrêtée conformément au tableau ci-annexé.

Article 2 : les tarifs de facturation relatifs aux interventions non urgentes et programmables s'appliquent également à tous les autres cas d'interventions dont le recouvrement est autorisé par la loi (fausse alerte donnant lieu à constitution de partie civile, pollution, incendie ...).

Article 3 : la tarification du jour de formation par stagiaire est arrêtée ainsi qu'il suit :

Niveau de qualification exigée du (des) formateur(s) :

- | | | |
|--------------------------|-------|-----|
| o Niveau 1 - moniteur | 23,63 | €/h |
| o Niveau 2 – instructeur | 42,00 | €/h |
| o Niveau 3 - spécialiste | 59,07 | €/h |

Matériel, documentation et locaux mis à disposition :

- | | | |
|---|--------|-----|
| o Location CEPARIM : | 826,92 | €/j |
| o Location plateau gaz : | 354,39 | €/j |
| o Location ARI (dossard, bouteille, masque) | 36,62 | €/j |
| o Kit secourisme pour 6 stagiaires : | 177,19 | €/j |

○ Mannequin SSSM « resusci Anne »	236,26	€/j
○ Mannequin Incendie :	23,64	€/j
○ Location salle de cours équipée :	54,35	€/j
○ Location extincteurs (tarif pour 1 appareil)		
▪ Eau pulvérisée :	15,94	€/j
▪ Eau pulvérisée avec additif :	21,85	€/j
▪ Poudre polyvalente :	35,43	€/j
▪ CO2 – 2 kg :	38,99	€/j
▪ CO2 – 5kg :	51,98	€/j
○ Location simulateur de feu :	46,07	€/j
○ Location appareil à fumée :	35,43	€/j
○ Documentations/outils pédagogiques distribués :		Coût d'achat
○ Restauration/hébergement :		Coût d'achat
Temps de préparation, frais de dossier :	35,43	€/j de formation

Engins utilisés : facturés conformément au tableau annexé à cette délibération

Article 4 : les nouveaux tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2019.


Serge DESCOUT

PRESTATIONS DE SERVICE PAYANTES (annexe à la délibération A4 du 17 décembre 2018)

TARIFS 2019

NATURE DES PRESTATIONS HORS MISSIONS		MODALITES FACTURATION		
Interventions non urgentes et non programmables :	FORFAIT	Matériel	Personnel	Frais dossier
-Destruction de nids d'insectes simples	100,00 €			
-Destruction de nids d'insectes en toiture, avec un PILP, dans une cheminée, en terre, à l'intérieur d'un mur d'une cloison et ne nécessitant pas l'utilisation d'une échelle mécanique ou la mobilisation d'une équipe spécialisée	130,00 €			
-Capture d'animaux sur la voie publique	100,00 €			
-Ouverture de porte en l'absence de personnes en danger ou de risques potentiels associés	148,00 €			
-Déblocage d'ascenseurs hormis le secours à personne blessée	223,00 €			
-Missions d'appui logistique SAMU facturées à l'hôpital de Châteauroux, siège du SAMU (hors carences ambulances privées)	500,00 €			
-Missions d'appui logistique à un centre hospitalier facturées à ce centre dont font partie les transferts inter-hospitaliers	500,00 €			
-Appel d'une société privée pour levée de doute d'un risque d'incendie	225,00 €			
-Assèchement de bâtiments ou locaux hors conditions climatiques exceptionnelles ou d'accidents sur les réseaux	100,00 €			
Interventions non urgentes et programmables :		Matériel	Personnel	Frais dossier
-Toutes prestations techniques par carence de moyens privés et n'entrant pas dans le cadre ci-dessus (par exemple intervention pour dépollution)	COÛT REEL	Véhicules légers = 20 €/H (VTU,VL,VSAB,MPR,CCFL,...) Véhicules lourds = 40 €/H (FPT,FPTHR,CCF...) Véhicules spécialisés = 125 €/H (VPL,CMIC,EPISA,...)	a) Sapeurs-pompiers volontaires Application de l'arrêté ministériel relatif aux vacations horaires des SPV avec taux horaire en vigueur du grade et majoration pour nuit, dimanche et jour férié	66,85 €
-Fausses alertes				
-Destruction de nids d'insectes complexes (selon devis)			b) Sapeurs-pompiers professionnels Masse salariale totale engagée	
Services de sécurité préalable dûment accepté par l'organisateur avant prestation	COÛT REEL	Matériel	Personnel	Frais dossier
- Etablissement d'un devis		2 vacations officiers au taux de base par engin et par jour	a) Sapeurs-pompiers volontaires Application de l'arrêté ministériel relatif aux vacations horaires des SPV avec taux horaire en vigueur du grade et majoration pour nuit, dimanche et jour férié	66,85 €
			b) Sapeurs-pompiers professionnels Masse salariale totale engagée	